

Nos réf. : CRAT/13/AV.518
BB/LP

Le 28 novembre 2013

Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine du quartier autour de la rue Léopold à LIEGE

Conformément à l'article 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 février 2013, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le projet de rénovation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	reconstruction et réhabilitation d'un quartier en difficulté dont l'épicentre a fait l'objet d'une explosion qui nécessite une intervention prioritaire
<u>Demande</u> :	Rénovation urbaine
<u>Localisation</u> :	quartier autour de la rue Léopold
<u>Demandeur</u> :	Ville de Liège
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Auteur de projet</u> :	Baumans-Deffet sprl, Liège
<u>Date de réception du dossier</u> :	16 octobre 2013

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le périmètre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Léopold à Liège.

La CRAT estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie dans le CWATUPE qui stipule qu'il s'agit d'une action d'aménagement globale et concertée visant à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres.

La CRAT considère que le périmètre est cohérent. Elle apprécie notamment le fait qu'il soit circonscrit aux îlots qui nécessitent des actions de rénovation urbaine, et ce dans un objectif de concentration des moyens, et qu'il reprenne les façades des voiries périphériques.

De plus, elle estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de rénovation urbaine est pertinente. Elle apprécie tout particulièrement :

- La volonté de restructurer un ensemble d'îlots en reconstruisant la dent creuse de la rue Léopold et en améliorant les intérieurs d'îlots ;
- La volonté de créer une dynamique d'amélioration du quartier par le biais d'opérations de rénovation ponctuelle ;
- Le fait de baser l'opération de rénovation sur des dynamiques existantes, en les coordonnant ;
- L'objectif de créer, auprès de la population, un sentiment d'appartenance aux différents îlots.

Afin d'améliorer l'opération de rénovation urbaine, la CRAT émet toutefois les recommandations suivantes :

- Promouvoir l'usage des transports alternatifs à la voiture en prévoyant par exemple des emplacements vélo destinés aux riverains. La CRAT attire l'attention sur le fait que le changement de type de ménage, projeté par l'opération, risque d'induire une augmentation de l'utilisation de la voiture et donc de la demande en stationnement dans le quartier. La CRAT recommande dans ce contexte de prévoir du stationnement dédié aux véhicules partagés.
- Prévoir des études plus approfondies avant toute opération d'aménagement d'intérieur d'îlots et de curetage ;
- Rechercher tous les moyens possibles de financement, notamment par le biais de l'ensemble des acteurs du logement (ex : opérateurs publics du logement...) afin de mener à bien l'opération de rénovation urbaine ;

- Mettre la priorité sur la création d'un sentiment d'appartenance de la population à leur quartier, notamment par la mise en place d'un équipement collectif destiné aux riverains (ex : maison de quartier, lieu de rencontre...).

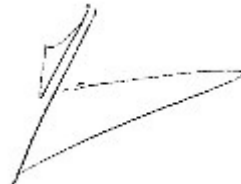
Concernant l'étude de rénovation urbaine, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité.

Elle apprécie tout particulièrement :

- La définition de principes directeurs qui donnent une cohérence aux interventions ponctuelles ;
- La qualité des documents cartographiques qui permettent une compréhension aisée de l'opération de rénovation urbaine ;
- La qualité de la synthèse des atouts et faiblesses du territoire repris dans le périmètre.

La Commission aurait toutefois souhaité avoir une contextualisation du quartier montrant l'intégration du projet dans son environnement proche et les dynamiques qui pourraient en résulter.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président